HISTOIRE

DE

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

CHAPITRE PREMIER

ÉDUCATION

1651-1678

§ I

ENFANCE DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

1651-1660

Le saint fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes naquit à Reims, le 30 avril 1651, de Louis de la Salle, conseiller au siège présidial de Reims, et de Nicolle Moët de Brouillet. Avec les biens de la fortune, dont il fera si noblement le sacrifice un jour, Jean-Baptiste de la Salle recevait de ses parents un précieux héritage d'honneur, de foi chrétienne et de vertu.

Les La Salle, issus d'une famille d'antique noblesse, jouissaient, à Reims, d'une grande considération. Dans les périlleuses opérations du négoce, aussi bien que dans les délicates fonctions de la magistrature, ils avaient gardé la plus intacte probité.

Les Moët, seigneurs de Brouillet, appartenaient à la

noblesse de robe. Jean Moët, l'aïeul de Jean-Baptiste, était conseiller au présidial. Homme d'une éminente piété, il récitait chaque jour l'office canonial en entier. La part importante qu'il prit dans l'éducation de son petit-fils doit rendre son nom cher à tous les enfants de notre Saint.

La naissance de Jean-Baptiste fut le premier gage de la bénédiction divine sur l'alliance de Louis de la Salle et de Nicolle Moët. Les registres de la paroisse Saint-Hilaire contiennent l'acte de son baptême à la date du 30 avril 1651 [1].

« Jean-Baptiste, fils de messire Louis de la Salle, conseiller du Roi au siège présidial, et de demoiselle Nicolle Moët, nommé par Jean Moët, écuyer, seigneur de Brouillet et conseiller audit siège, et par Perrette Lespaignol, son épouse [2]. »

L'enfant était né sans doute à l'hôtel de la Cloche, sur la paroisse Saint-Pierre. S'il fut baptisé dans l'église Saint-Hilaire, qu'habitaient Jean Moët et Perrette Lespagnol, c'est qu'on suivit l'usage, communément reçu alors, de baptiser les enfants dans la paroisse du parrain et de la marraine [3].

Tout est simple autour du berceau de Jean-Baptiste. Aucun événement extraordinaire ne laisse présager en lui l'homme qui sera la gloire de sa famille. Dans cet hôtel de la Cloche, où Jean Moët et Perrette Lespagnol vont déposer leur bien-aimé filleul, l'enfant sera l'objet de l'affection la plus vive et des soins les plus vigilants. Il montrera de bonne heure la piété doucement austère qu'il gardera toute sa vie. Mais la grâce n'opérera pas

[1] Deux extraits de baptême, l'un signé de Melot, en 1672, l'autre signé par Delamotte, en 1746, et conservés au dossier des Enquêtes faites à Paris pour la Béatification, donnent la date du 29 avril; cette date a été suivie par quelques historiens. Mais un examen plus attentif des registres a prouvé qu'une erreur avait été commise par deux fois. Cf. *Procès apostolique de Paris*, p. 397. — [2] Extrait des registres de la paroisse de Saint-Hilaire, conservés aux archives de la ville de Reims. — [3] Hannesse, *Bulletin du diocèse de Reims*, 1887, p. 625, note.

en lui d'un seul coup le travail de la perfection; elle ne le conduira que par degrés insensibles à cet héroïsme de vertu qui étonnera un jour ses plus proches parents. Dans cette marche progressive vers une éminente sainteté, Jean-Baptiste nous apparaîtra comme un modèle à la portée de tous. Car, si la vertu fut en lui le résultat des efforts constants d'une volonté fidèle à la grâce, son exemple nous apprend que la même constance nous conduirait à la même sainteté.

Il grandit dans un milieu profondément chrétien et sérieux.

Son père, Louis de la Salle, et son aïeul, Jean Moët de Brouillet, appartenaient à cette magistrature du XVIIe siècle, si grave, si intègre, si pénétrée de foi chrétienne.

Ce qu'il y avait d'austère dans ces magistrats était tempéré par la tendresse de la mère, Nicolle Moët, et de l'aïeule maternelle, Perrette Lespagnol. Sa grand-mère paternelle, Barbe Coquebert, ne put veiller deux années entières sur son berceau; elle mourut en effet le 12 février 1653, après avoir assuré à Louis de la Salle, son second fils, le droit de résider encore neuf ans, avec sa famille, à l'hôtel de la Cloche [1].

Dès le premier éveil de sa raison, Jean-Baptiste montra les meilleures dispositions qui se puissent rencontrer dans les enfants de son âge. « Les semences de piété qu'on jetait adroitement dans son cœur produisaient sans peine [2]. » La piété fut, en effet, le premier trait qui révéla le caractère de cet enfant béni.

On se fit un devoir de le conduire de bonne heure à l'église. Il prit un tel goût aux cérémonies du culte sacré, qu'il fallut, dans la maison paternelle, lui dresser un petit oratoire. Là il se plaisait à reproduire ce qu'il

[1] Cerf, *Maison où dut naître le Bienheureux de la Salle*, brochure; Reims, Dubois, 1870, p. 3. — [2] Maillefer, *Vie ....*, ms., p. 1.

avait vu; il jouissait d'être le prêtre de sa chapelle, de monter à l'autel, d'imiter l'auguste mystère de la messe, de répéter les chants liturgiques qu'il avait entendus[1]. Et ce n'était pas pour Jean-Baptiste un simple jeu d'enfant : il accomplissait ces actes avec tout le recueillement et l'esprit religieux dont il était capable[2].

Jamais, à son gré, on ne le conduisait assez souvent à l'église. Parfois il savait se soustraire à la surveillance de ses parents, non pour jouer avec des camarades, mais pour aller au temple prier et suivre les divins offices. Lorsqu'il manquait à la maison, c'était à l'église qu'il le fallait chercher. On l'y trouvait recueilli, attentif, dans cette attitude de respect et de prière qui convient dans le lieu saint[3].

L'intérêt qu'il prenait aux cérémonies saintes lui inspira le désir d'y participer. Dès l'âge de sept ou huit ans, il obtint de sa famille, à force d'instances, la permission d'exercer les fonctions d'enfant de chœur. Ce fut alors, pour lui, une jouissance toute céleste de servir le prêtre à l'autel, et il n'eût pas voulu s'en priver un seul jour[4]. Il s'en acquittait avec tant de grâce et de ferveur, qu'il « attirait l'attention de tous les assistants et inspirait de la dévotion à ceux qui le regardaient[5]. »

Ces dispositions religieuses supposaient, dans l'enfant, une maturité précoce et ne pouvaient, d'ailleurs, que la développer. Il avait, en effet, peu d'inclination pour les amusements ordinaires de l'enfance; les objets religieux étaient ses jouets, et les pratiques pieuses étaient les seules distractions qu'il aimât. Un jour qu'une fête de famille avait réuni à l'hôtel de la Cloche une joyeuse société de parents et amis, Jean-Baptiste fut pris tout à coup d'un ennui profond, au milieu du bruit et des divertissements; se réfugiant près de sa vénérable aïeule,

[1] Blain, *Vie...*, p. 118. — [2] Lucard, p. 7. — [3] Blain, p. 118. — [4] Blain, p. 119. — [5] Bernard, *Conduite admirable*, p. 11.

Perrette Lespagnol, il l'emmena à l'écart et la supplia de lui lire la *Vie des Saints*[1]. C'est pourquoi Élie Maillefer, son neveu et son biographe, l'a peint au vif lorsqu'il dit qu'on « remarqua dans son enfance un naturel porté à la vertu, qu'il se plut de bonne heure aux exercices sérieux, à la prière et à la lecture des bons livres[2] ».

Pour sérieuse qu'elle fût, sa vertu n'était point maussade. « Dans la pratique de ses dévotions, il ne faisait rien voir qui ressentît l'affectation; car il était gay sans être évaporé, dévot sans grimace[3]. »

Une âme si bien douée était assurément facile à cultiver. Cependant M. de la Salle ne voulut point abandonner à la mère toute l'éducation de son fils; il s'appliqua lui-même à le former et le garda « sous ses yeux, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de commencer ses études[4]. » Il se faisait un plaisir de le conduire lui-même à l'office divin, et il fut sans doute son premier instituteur.

L'instruction primaire existait assurément déjà. Les *petites écoles* étaient nombreuses à Reims et même dans la campagne environnante. Elles étaient très fréquentées, puisque, vers cette époque, près de la moitié des jeunes hommes savaient signer leur acte de mariage[5]. Très suivies par les enfants du peuple, elles l'étaient aussi par les enfants de riche condition. Ainsi Nicolas Roland, qui était à peu près de même rang que Jean-Baptiste de la Salle, alla très jeune aux petites écoles[6].

Aucun document ne nous fait supposer que Jean-Baptiste y fut envoyé. Ses biographes insinuent plutôt qu'il reçut à la maison paternelle la première initiation aux

[1] Blain, p. 118. Ravelet, p. 15. — [2] Élie Maillefer, p. 1. — [3] Frère Bernard, p. 12. — [4] Élie Maillefer, p. 2. — [5] Maggiolo, dans le *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Champagne*. En 1686, sur 100 jeunes gens qui contractaient mariage dans le département actuel de la Marne, 43 savaient signer. — [6] Hannesse, *Vie de Nicolas Roland*, p. 9.

études. Son père « le forma sous ses yeux », dit Maillefer[1]. Mais ce digne magistrat, occupé aux affaires de la justice, ne pouvait donner chaque jour qu'un petit nombre d'heures à l'éducation de ses enfants. Il recourut au dévouement d'un précepteur[2]. Du reste sa maison, peuplée d'enfants par la bénédiction divine, fut bientôt à elle seule une école capable d'absorber tous les soins d'un maître. Jean-Baptiste « se portait volontiers à tout ce qu'un précepteur fidèle et vertueux lui prescrivait, et il ne fut pas longtemps sans acquérir les connaissances nécessaires pour aller dans un collège[3] ».

Pour donner à son fils une éducation libérale plus complète, M. de la Salle ne voulut pas qu'il restât étranger aux beaux-arts. Passionné pour le beau musical, il essaya de faire partager à Jean-Baptiste son goût pour la musique. Mais, soit manque d'aptitudes artistiques, soit éloignement pour tous les plaisirs qu'il estimait profanes, l'enfant ne répondit pas aux efforts de son père[4]. Autant il aimait les chants d'église, autant il avait d'aversion pour les chants du monde. Cette austérité, qu'il garda durant toute sa vie, procédait tout à la fois d'une disposition de nature et de l'esprit de mortification chrétienne.

§ II

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE AU COLLÈGE DES BONS-ENFANTS 1660-1669

Dès que son fils eut atteint l'âge de neuf ans, Louis de la Salle dut le mettre au collège. Ainsi l'avait ordonné Henri IV, dans son décret pour la réforme de l'instruction publique[5].

[1] Maillefer, *Vie...*, p. 2. — [2] Garreau, *Vie...*, p. 6, édition de 1825. — [3] Ibid., p. 6. — [4] Blain, *Vie...*, p. 120. — [5] La réforme de 1600 s'adressait spécialement à l'Université de Paris; mais l'Université de Reims s'astreignait à suivre exactement tous les statuts observés à Paris. « Nullus in privatis ædibus pueros qui novem annos excesserint, instituat et doceat. »

La jeunesse rémoise avait toujours pu cultiver les lettres dans des écoles florissantes. Au temps de saint Remi, l'école de Reims jetait déjà un grand éclat à côté des écoles de Paris, de Tours et de Poitiers. Dès la fin du VIIIe siècle, Reims possédait, outre l'école épiscopale, des collèges de clercs réguliers où l'on enseignait la grammaire, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie en même temps que la théologie. Des maîtres illustres, comme Gerbert et saint Bruno, y donnèrent plus tard leurs leçons. Quand, au XVIe siècle, la Renaissance eut renouvelé les études classiques, la création d'une Université en procura le bienfait à la ville de Reims en 1554[1].

Au moment où les parents de Jean-Baptiste de la Salle durent faire choix pour leur fils d'une maison d'éducation, Reims avait deux grands collèges de plein exercice : le collège des Bons-Enfants, situé près de la porte Bazée; le collège des Jésuites, dont les vastes constructions s'élevaient près de l'église Saint-Maurice[2].

Le collège des Bons-Enfants remontait au IXe siècle. Sous le règne de Louis le Débonnaire, dix ou douze écoliers pauvres avaient été recueillis dans les murs d'une ancienne communauté de femmes. L'Église, qui les avait adoptés, les nourrissait, et ils allaient prendre leurs leçons aux écoles du Chapitre : on les nomma les Bons Enfants, et ce nom resta attaché à la maison qui les abritait. Jusqu'au XVIe siècle, les jeunes écoliers ne reçurent point l'enseignement dans leur collège; tout au plus y recevaient-ils des répétitions. Mais, en 1544, après la destruction des écoles de la cour Notre-Dame, les écoles publiques furent transférées par le Chapitre au collège des Bons-Enfants. Dix ans plus tard, lorsqu'il

[1] Cf. Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims*. — [2] L'ancien collège des Jésuites sert aujourd'hui d'hôpital général.